



## Déclaration liminaire de la FSU 93

CDEN du mardi 24 novembre 2020

Madame la Préfète,  
Monsieur le Directeur académique,  
Monsieur le Vice-Président,  
Mesdames et Messieurs les membres du CDEN,

Notre collègue Samuel Paty a été assassiné pour avoir fait son métier. Nos pensées vont vers sa famille, ses élèves, ses collègues. Ce drame a frappé l'ensemble de la communauté éducative. En rendant hommage à Samuel Paty, les agent.e.s du primaire à l'université ont affirmé leur attachement profond à cette vision démocratique de l'éducation qu'il incarnait au quotidien dans l'exercice de son métier. Cependant, les vaines hésitations du ministre ont contribué à produire les pires conditions de l'hommage rendu le 2 novembre en niant qu'il nécessitait un temps de réflexion et de concertation collective. Cette attitude du ministère a été dans bien des écoles et établissements le déclencheur de la colère des enseignant.e.s qui couvait et qui a débouché sur la journée d'action du 10 novembre.

Encore plus qu'ailleurs, les habitants de notre département ont souffert de la crise du COVID-19. Surmortalité, conséquences psychologiques et sociales, crise économique... plus que jamais, les services publics sont indispensables. En premier lieu celui de l'Education bien entendu et « *quoi qu'il en coûte* », comme le répétait Emmanuel Macron au printemps dernier !

Une mobilisation intersyndicale et interprofessionnelle départementale de tou.te.s les personnels dans tous les métiers de l'éducation a eu lieu le 17 novembre. Des grèves fortes dans beaucoup d'écoles et établissements ainsi qu'une manifestation à Bobigny ont permis aux personnels de dénoncer nos conditions de travail et les inégalités que subit depuis trop longtemps notre territoire. Nos élèves, nos familles et les professionnels ont besoin en urgence d'un véritable plan de relance développement pour le service public d'Éducation en Seine-Saint-Denis, à la hauteur des besoins. Cela passe par un recrutement massif d'enseignant.e.s (la liste complémentaire dans le premier degré, les admissibles dans le second !), de PsyEN, de personnels administratifs, d'ATTE, d'AESH, d'ATSEM, d'AED, de CPE, d'infirmier.e.s, d'assistant.e.s sociaux.ales, de médecins pour les élèves comme les personnels.

Le Ministre évoquait en janvier 2020 « *une revalorisation historique* ». Les annonces faites le 16 novembre 2020 montrent qu'on en est encore très loin : tou.te.s les personnels ne sont pas concerné.e.s, les montants avancés ne permettent même pas de rattraper les pertes dues à l'inflation ; quant à la prime d'équipement, elle est

d'un montant beaucoup trop faible, et exclut les CPE ainsi que les professeur.e.s documentalistes ! Au-delà de l'insuffisance du rattrapage financier engagé, le Ministre laisse entendre la nécessité de contreparties de la part des personnels, ce qui serait inacceptable.

Le Ministère recrute des milliers de contractuel.le.s pour pallier les besoins dans les écoles et les établissements. Enfin, il reconnaît la nécessité de recruter des personnels mais en embauchant des contractuel.le.s, il ne fait pas le bon choix alors que d'autres alternatives sont possibles. En effet, ce choix du ministère renforce la précarité et nie l'importance de la professionnalité des enseignantes et enseignants, surtout en période de crise pandémique.

Depuis des mois, le SNUipp-FSU dans **le premier degré**, alerte sur l'urgence et la nécessité de recruter des PE pour faire face à la crise sanitaire. Dès le mois de juillet, le SNUipp-FSU proposait le recrutement des candidat-es inscrit-es sur les listes complémentaires du concours supplémentaire. De même, il était, et reste toujours, possible d'abonder le nombre de recrutés de cette manière en convoquant une nouvelle délibération des jurys. Enfin, à moyen terme, une dernière possibilité existe : organiser un concours exceptionnel de recrutement. Dans ces trois cas de figure, les enseignant-es recruté-es seront directement affecté-es sur les réels besoins existants dans les écoles tout en bénéficiant d'une formation et d'une titularisation par la suite. Mais le ministère préfère recourir à des personnels contractuels dont l'embauche prendrait fin au plus tard au début des prochaines vacances d'hiver. La FSU exige que les personnels contractuels recrutés soient prolongés jusqu'à la fin de l'année scolaire, qu'ils puissent passer un concours réservé leur donnant la possibilité d'être titularisés et bénéficier ensuite d'une formation initiale de qualité. L'Éducation nationale se doit d'offrir une véritable insertion professionnelle à celles et ceux qui vont s'investir auprès des élèves et pour le service public d'éducation. L'école, actuellement sous-dotée, ne peut, au quotidien, faire face aux inégalités scolaires et encore moins à cette situation de crise liée à la Covid. Pour cela, elle doit bénéficier de moyens pérennes se traduisant dans des mesures budgétaires ambitieuses.

La FSU a pris connaissance du scénario retenu pour l'exercice d'alerte attentat-intrusion à organiser avant le 10 décembre. Engagé.e.s dans de nombreux combats pour l'École publique aux côtés des parents d'élèves, nous sommes choqué.e.s que ce scénario prétende impliquer une mère d'élève. Comment associer des représentants de parents d'élèves à l'observation de cet exercice tout en leur expliquant que le danger proviendrait de l'un d'entre eux ? Quel message ferions-nous passer aux familles, aux collègues, si nous devons adopter ce scénario ? Que dirons-nous à nos élèves lors de cet exercice ? Que leurs parents sont potentiellement dangereux pour eux et leurs enseignants ? Ce choix nous semble symboliquement grave et très inquiétant. La FSU s'interroge sur ce qui a prévalu à cette option et sur le but recherché.

Ce parti pris clivant nous semble dangereux pour la cohésion de l'école qui en a besoin plus que jamais dans une période particulièrement anxiogène pour les enseignant.e.s comme pour les élèves et les familles. C'est pourquoi nous demandons qu'un autre scénario, n'impliquant pas les usagers de l'école, soit envisagé en remplacement de celui proposé.

**Dans le second degré**, cette rentrée a mis en exergue de nombreuses problématiques dénoncées de longue date par le SNES-FSU. Les indicateurs qui servent habituellement de repères sont dans le rouge : ainsi, les effectifs par classe augmentent de nouveau pour atteindre 23,45 élèves par classe avec un tiers des

divisions dépassant le seuil de 24 élèves. De même, le nombre d'heures par élève continue de diminuer (1,337 à la rentrée 2020 contre 1,340 à la rentrée 2019).

Dans les établissements, les locaux sont souvent vieillissants et trop exigus ; ils ne permettent plus les mouvements nécessaires dans la classe pour assurer de bonnes conditions d'apprentissage et encore moins la distanciation physique nécessaire en période de pandémie.

Dans ce contexte de crise économique et sociale, les équipes pluriprofessionnelles doivent être renforcées d'urgence dans les écoles et les établissements car la crise sanitaire a jeté une lumière crue sur les conséquences, en Seine-Saint-Denis, d'une succession de politiques d'austérité budgétaire qui ont laissé le service public d'éducation exsangue. Le département affiche un déficit critique de personnels de vie scolaire pour gérer les flux d'élèves et les accompagner : seulement 1,5 poste d'AED en plus pour près de 1 000 élèves supplémentaires dans les collèges, aucun.e CPE malgré l'augmentation constante des effectifs et le travail supplémentaire engendré par une gestion des flux plus contrainte par le contexte sanitaire.

Les élèves et leurs familles sont aussi les premières victimes d'un manque criant de personnels du pôle psycho-santé-social (postes en nombre insuffisant et parfois non pourvus) pour assurer les missions habituelles de prévention et de suivi des élèves. Les personnels médicaux sont quant à eux.elles accaparé.e.s par de nouvelles tâches liées à la pandémie de COVID-19, notamment le traçage des cas contacts, au détriment de leurs missions premières, quand il ne s'agit pas de leur demander de réaliser des tests sur les personnels adultes ! Il en va de même du côté des agent.e.s territoriaux.ales qui ne sont pas assez nombreux.ses pour assurer un nettoyage régulier des locaux ainsi que le service de la demi-pension.

C'est dans ce contexte, alors que les élèves de Seine-Saint-Denis auraient le plus besoin d'être accompagné.e.s par l'institution scolaire, qu'ils.elles se retrouvent pour certain.e.s à suivre des enseignements à distance sur une partie du temps scolaire, pour pallier le manque de personnels ou de place dans les établissements. Pour autant, la distanciation physique, alors qu'elle demeure la règle au quotidien, ne peut toujours pas s'appliquer dans les collèges, la DSDEN refusant, à l'instar de la doctrine ministérielle, la mise en place de demi-groupes, quel que soit le niveau et quand bien même ces niveaux (4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>) viennent en alternance, et ce malgré les préconisations de l'hypothèse 1 du plan de continuité pédagogique paru en juillet dernier et au mépris des recommandations du Conseil scientifique dans son avis rendu le 26 octobre 2020. Par ailleurs, cette hypothèse de travail développée par les autorités académiques (accueil en alternance des 4<sup>e</sup> / 3<sup>e</sup> en classe entière dans 48 collèges) répond, dans sa mise en œuvre, à une logique qui nous échappe car nos remontées de terrains ont tendance à démontrer que les établissements qui en sont la cible ne sont pas les plus en tension au niveau du bâti et des effectifs.

Dans le même temps, profitant de la crise sanitaire, le Ministre de l'Éducation nationale a lancé l'offensive prévue de longue date sur le développement massif du numérique pédagogique, alors qu'aucune étude ne trouve de bénéfice à sa généralisation, et que ni le personnel ni les élèves ne bénéficient gratuitement du matériel ou de l'infrastructure nécessaire (maintenance, gestion réseau, sécurité des données...).

Enfin, malgré l'échec des dispositifs *Éclair* qui obéissaient à la même logique, la contractualisation des moyens assortie d'une délabellisation des REP, qui entrera

dans sa phase expérimentale en 2021 dans 3 académies (Lille, Marseille, Nantes), vient achever le démantèlement de la politique d'éducation prioritaire et renouer avec la triste habitude de donner moins à celles et ceux qui en ont le plus besoin, comme c'est le cas dans le département, depuis plusieurs années déjà, pour les élèves à besoins éducatifs particuliers. Lutter contre l'échec scolaire ne peut se construire que sur le temps long avec des équipes stables mais aussi des moyens pérennes, loin de toute logique de rentabilité et d'optimisation.

Enfin, la FSU a pris connaissance des informations diffusées par *Mediapart* et *Libération*, relatives au financement et au fonctionnement du syndicat « *Avenir Lycéen* » ainsi qu'au rôle joué dans cette affaire par certains membres du Ministère de l'Éducation nationale et par des hauts fonctionnaires des Rectorats, dont celui de Créteil.

Ces premiers éléments sont graves et touchent aux fondements même de la démocratie et aux valeurs de la République.

La FSU exige l'ouverture d'une enquête administrative indépendante dans les plus brefs délais. Elle devra déterminer la totalité des raisons pour lesquelles l'administration centrale a agi dans cette affaire, si elle l'a fait sur ordre ou sur pression politique. Devant la gravité des faits incriminés, toute la transparence doit être faite, et s'ils étaient avérés, des mesures et des sanctions à la hauteur devraient être prises.

Par ailleurs, au vu de la politique éducative inégalitaire et néfaste pour l'école menée depuis 3 ans comme de son discrédit fort dans l'ensemble de la communauté éducative, considérant ses attaques multiples à l'encontre des libertés académiques et du libre exercice du droit syndical ainsi que sa collusion ouvertement affichée avec les sphères les plus réactionnaires, la FSU 93 interroge publiquement la crédibilité du Ministre actuel à continuer d'être l'interlocuteur des enseignant-es et à conduire une politique éducative émancipatrice et démocratique.

Hier soir, des forces de l'ordre ont mis à sac un camps de réfugié-es installé place de la République à Paris pour dénoncer l'absence de mesures de relogement de migrant-es. Des actes de violences ont été commis. Ce spectacle indigne a eu lieu devant élu-es et journalistes alors même que la loi de sécurité globale en discussion au Parlement pourrait, à l'avenir, entraver la médiatisation de ce type d'opérations de police. Les propos du Ministre de l'intérieur demandant la lumière font beau jeu quand l'essentiel de ses expressions du moment cherchent à cliver la société. La FSU condamne les violences perpétrées Place de la République à Paris le lundi 23 novembre au soir, demande que toute la lumière soit faite sur cet évènement et en particulier qu'une enquête détermine les responsabilités qui ont conduit à de cette situation inacceptable.

Nous vous remercions de votre attention.